

# **Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 21 juin 2021**

**Présidence** : M. Jérôme Borel

Le Président souhaite à toutes et tous la bienvenue pour cette dernière séance de la législature 2016-2021.

Elle se déroulera une nouvelle fois avec une mise en place particulière et à un horaire inhabituel en raison du traditionnel repas de clôture des mandats (sur inscription seulement) qui suivra notre réunion.

En effet, il a été disposé des tables de 4 personnes pour limiter les déplacements à la fin de la séance et afin que l'aubergiste communal puisse venir directement servir l'apéritif, puis le repas, sur la même place à laquelle les conseillères et conseillers se trouvent pour les débats.

Cette disposition s'explique car, conformément aux exigences sanitaires imposées, nous sommes ici dans la configuration d'un établissement public, avec une distance suffisante entre les tables et l'obligation de porter le masque dès que nous quitterons notre place.

D'ores et déjà, il remercie chaleureusement la Municipalité pour son invitation, ainsi que toutes les personnes qui ont participé ou participeront à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette soirée.

Il nous informe encore que, durant la séance du Conseil, pour toute prise de parole, il faudra se lever, mais sans se déplacer.

Comme les oratrices et orateurs n'auront ainsi pas la possibilité de s'exprimer dans un micro, il est indispensable que toutes ces personnes tiennent compte de cet impondérable dans le ton et le volume qu'elles utiliseront pour s'exprimer lors de leurs interventions.

D'avance, il nous remercie de notre compréhensive collaboration à la clarté de nos débats.

## **1) Appel**

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Caroline Gavin, Ivy Günthardt, Françoise Roch, et MM. Heinz Aebischer, Antoine Gavin, Remo Günthardt, Michel Jaquier, Jean-Pierre Kiener, Peter Riedwyl, Cédric Roch, Jean-Marc Roch, Philippe Roch. Non excusés : Mmes Jacqueline Braissant et Susan Burbage.

## **Ouverture**

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour :**
- 1) appel
  - 2) approbation du procès-verbal du 6 mai 2021
  - 3) assermentation/démission
  - 4) préavis municipaux
    - 02/2021 – Gestion et comptes pour l’année 2020
    - 03/2021 – Arrêté d’imposition pour l’année 2022
    - 04/2021 – Révision des statuts de l’Association scolaire intercommunale ASIABE
  - 5) communications de la Municipalité et du bureau
  - 6) divers et propositions individuelles

L’ordre du jour est mis en discussion. La parole n’étant pas demandée, il est accepté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

## **2) Approbation du procès-verbal du 6 mai 2021**

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n’en est pas fait lecture. Une nouvelle fois, M. Borel nous rappelle que seules les corrections à apporter à ce procès-verbal doivent être communiquées dans les éventuelles prises de parole qui vont suivre.

Aucune modification n’étant apportée, le procès-verbal du 6 mai 2021 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

## **3) Assermentation/démission**

Le Président nous informe que Mme Dounia Vuffray a déménagé et quitté Ballens à la fin du mois de mai 2021. De ce fait, conformément à l’art. 1<sup>er</sup> de notre règlement, elle ne fait plus partie de notre assemblée.

Comme aucune annonce d’éventuelle assermentation n’a été faite, nous passons donc au point suivant.

## **4) Préavis municipaux**

Préavis municipaux no 02/2021

Objet : **Gestion et comptes pour l’année 2020**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ces comptes à domicile, il n’en est pas fait lecture. M. Alain Jotterand lit le rapport des délibérations de la Commission de gestion-finances.

Il est relevé qu’au vu du bon résultat annuel, les travaux de rénovation prévus des bâtiments communaux ont pu être réalisés. De plus, il a également été constaté lors de l’analyse des comptes que la situation financière et les liquidités de la commune se sont améliorées. Elles permettront ainsi une meilleure projection à moyen terme et la Commission de gestion-finances encourage la Municipalité à poursuivre l’entretien du patrimoine communal.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Wicky demande ce qui justifie la vente du réseau d'eau à l'AIEBBM pour un montant CHF 500'000.00 alors qu'il avait été estimé à CHF 706'699.55.

M. Christian Croisier nous explique que le réseau d'eau n'a jamais été estimé dans les comptes à CHF 706'699.55, mais la dette complète se montait à CHF 500'000.-- à laquelle il faut ajouter la valeur du patrimoine, soit env. CHF 700'000.-- au total. La commune disposant d'une réserve de CHF 206'699.55 pour le réseau d'eau, son utilisation lui a permis de boucler le compte sans faire de bénéfice ni de perte, compte tenu du montant de CHF 500'000.-- perçu pour la vente du réseau d'eau à l'AIEBBM.

La parole n'étant plus demandée, les comptes sont soumis aux voix de l'assemblée et adoptés à main levée sans avis contraire, avec une abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter les comptes présentés pour l'année 2020, se soldant par un excédent de revenus de CHF 166'180.71,  
- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 ;  
- d'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

#### Préavis municipal no 03/2021

#### **Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2022**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Mme Christine Decollogny lit le rapport de la Commission de gestion-finances. Cette dernière soutient la décision de la Municipalité de reconduire le taux d'imposition de 73% pour l'année 2022, mais souhaiterait néanmoins qu'à partir de l'an prochain, l'arrêté d'imposition puisse être voté pour deux années consécutives, soit pour 2023-2024.

La discussion est ouverte, mais la parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté ;  
- d'accepter le taux de 73% sur les impôts sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers ;  
- de maintenir les autres impôts prélevés par la commune tels que précédemment.

#### Préavis municipal no 04/2021

#### **Objet : Révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale ASIABE**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en est pas fait lecture. Mme Annick Gebhard lit le rapport de la commission ad hoc qui a étudié ce préavis et la discussion est ouverte.

M. Didier Roch, membre de cette commission, relève que lors de la lecture du deuxième paragraphe du préavis, on constate que malheureusement les nouveaux statuts ne peuvent pas être changés par le Conseil général. De plus, la commission aurait apprécié de pouvoir faire la comparaison des anciens articles avant et après les modifications apportées dans la nouvelle version.

Par ailleurs, il fait remarquer que la commission a également étudié les quatre amendements déposés lors de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASIABE du 18.02.2021, soit les corrections ou compléments apportés en rouge respectivement aux articles 9, 11, 32 et 33, comme mentionné dans le rapport. En effet, les instructions n'étaient pas très claires concernant le positionnement à avoir ou non sur ces modifications spécifiques. A l'avenir, il espère que les explications seront meilleures et qu'il y ait vraiment quelque chose à décider ou à proposer.

La parole n'étant plus demandée, le préavis va être voté, lorsque M. Roch demande une fois encore la parole.

En effet, il souhaite instamment que le vote porte également sur les quatre amendements indiqués en rouge par le Conseil Intercommunal de l'ASIABE dans la version des statuts remise avec le préavis, ceci par respect du travail effectué en commission.

Le Président consent à ce souhait et soumet le préavis aux voix de l'assemblée. Celui-ci est adopté à main levée sans avis contraire, avec trois abstentions.

Le Conseil décide : - d'accepter les articles suivants des statuts de l'association :

- Article 2 : activités de l'ASIABE
- Article 6 : composition du Conseil Intercommunal
- Article 11 : déroulement des votes/  
droit aux voix par tranches d'habitants
- Article 15 : composition du Comité Directeur
- Article 27 : répartition des frais d'exploitation par commune

Ainsi que les quatre amendements du Conseil Intercommunal de l'ASIABE dans la version des statuts remise avec le préavis sous les articles 9, 11, 32 et 33

- de charger la Municipalité d'informer le CoDir de l'ASIABE de la décision prise par le Conseil général

## **5) Communications de la Municipalité et du bureau**

M. Louis Durand nous informe de la mise à l'enquête, d'entente avec la Division Générale de la Mobilité des Routes, de l'interdiction de parquer à la Rue du Collège, le long du bâtiment de M. Jean-Marc Roch, depuis l'angle du bâtiment côté ouest sur une dizaine de mètres, suite à une réclamation. Les véhicules parqués à cet endroit limitent l'accès au chemin privé juste en face direction Jura.

Dans le même ordre d'idée, le Chemin du Crot qui se trouve à l'extrémité de la route des chars direction Bière, à la fin du béton, est en très mauvais état. La Municipalité a remarqué qu'il y a beaucoup de circulation sur ce chemin. Elle a décidé, avec la commune de Bière, de faire une

mise à l'enquête pour que ce chemin soit interdit à la circulation, sauf au trafic agricole. L'année prochaine, la commune va certainement revenir avec un préavis pour la rénovation de ce chemin. A terme, une fois l'interdiction mise en place, il y aura peut-être des contrôles pour vérifier qu'elle soit respectée.

M. Christian Croisier nous donne des nouvelles du PGA qui arrive au bout de son étude auprès du Canton. Normalement, durant le courant de l'été, nous serons convoqués pour que la Municipalité nous tienne au courant de l'avancée du dossier et des prochaines étapes.

Au sujet de la gravière du Sépey, le cas est toujours en cours de procédure auprès du Tribunal Fédéral.

Terrasse du restaurant : au lendemain de la séance du Conseil du mois de mai, les maîtres d'état ont été convoqués et les commandes ont été passées. En raison de la crise sanitaire, les délais de livraisons sont passés à 9 semaines, ce qui n'était pas le cas lors de l'étude du projet en janvier dernier. De ce fait, le restaurateur a loué des parasols pour 2 à 3 mois.

Si les limitations sanitaires actuelles restent en vigueur, il n'y aura pas de cérémonie du 1<sup>er</sup> août pour cette année car ce type de réunion publique reste compliqué à organiser et les conditions de participation ne sont pas très conviviales. Si par contre elles évoluent positivement, nous serons tenus au courant par un tout-ménage.

Le Syndic remercie toutes les conseillères et tous les conseillers pour l'excellente collaboration qu'ils ont avec la Municipalité. C'est toujours très intéressant pour les municipaux d'être soutenus par le Conseil. Il remercie également toutes les commissions qui ont fonctionné, en particulier la commission de gestion-finances avec laquelle il y a des débats intéressants et enrichissants.

M. Croisier a le privilège de remercier la Municipale sortante, Mme Anne-Lise RoCHAT, pour ses six années passées au sein de la Municipalité. Elle est entrée en fonction le lundi 9 mars 2015 en prenant les mêmes dicastères que Mme Doris Wicky, ce qui lui a permis de s'occuper de toutes les tranches d'âge de la population. Plusieurs projets ont été menés à bien grâce à elle. Elle a représenté la commune dans plusieurs associations intercommunales telles que l'accueil de jour des petits enfants, le groupement scolaire Apples, Bière et environs, la Fondation Baud et la paroisse. Mme RoCHAT a embelli notre village par la décoration des fontaines et des bacs à fleurs, et s'est également occupée des espaces verts tels que le terrain de foot, le cimetière, ainsi que de la transformation de la place de jeux. Les séances de Municipalité se sont toujours déroulées dans un esprit constructif et amical, toujours centré sur le bien du village. Au nom de la commune, il lui offre un petit cadeau en signe de remerciements et lui souhaite tout de bon pour elle et sa famille, ainsi que pour sa carrière professionnelle.

Mme RoCHAT nous remercie pour la confiance que nous lui avons témoignée durant toutes ces années au sein de la Municipalité. Durant cette période, elle a découvert la face cachée de la gestion d'une commune et acquis de nouvelles connaissances selon ses dicastères et ceux de ses collègues municipaux. Le travail est très intéressant, même si parfois les décisions ne leur incombent pas entièrement. Elle remercie tout particulièrement ses collègues municipaux ainsi que la boursière, Mme Gabrielle Neuenschwander, qui a de grandes connaissances dans tous les domaines. C'est tout de même avec un petit regret qu'elle a décidé de ne pas poursuivre cette aventure enrichissante, mais son activité professionnelle, sa vie familiale ainsi que ses trois petits-enfants ne lui laissent pas beaucoup de temps libre. Elle a pu dresser un bilan très positif de cette activité qu'elle recommande vivement aux personnes intéressées et disponibles.

Elle ajoute que les travaux sur la place de jeux sont en cours. Malheureusement, la météo de ce printemps ne nous a pas permis de tenir les délais désirés, mais elle sera ouverte à tous dès fin juillet.

M. Borel remercie le Syndic pour son allocution et, au nom du Conseil général de Ballens, se joint à ses bonnes paroles pour également féliciter et remercier Mme Anne-Lise Rochat pour son engagement et l'excellente collaboration que nous avons eue tout au long de ses quelques années d'activités de conseillère municipale.

Il garde la parole pour adresser à son tour quelques mots aux personnalités qui ont souhaité officiellement mettre un terme à leurs mandats au sein du bureau du Conseil général de Ballens à la fin de ce mois de juin 2021.

Madame Chantal Croisier est entrée au bureau en qualité de suppléante scrutatrice le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et a été élue scrutatrice titulaire le 24 juin 2013, soit deux législatures complètes de bons et loyaux services !

Durant ces dix années, elle a autant que possible participé avec entrain et bonne humeur aux séances du Conseil, aux dépouillements et comptages des divers scrutins ou élections, et, au grand plaisir de l'ensemble de ses collègues, aux moments de convivialité qui jalonnent le parcours de cette petite équipe soudée.

Il la remercie sincèrement pour son engagement et, au nom du Conseil, a le plaisir de lui remettre un bouquet qui, avec ces belles couleurs et son délicat parfum, témoigne de notre reconnaissante gratitude à son égard.

Naturellement, Mme Croisier sera invitée à la prochaine sortie du bureau, qui sera l'occasion, à n'en pas douter, de nous souvenir et partager de multiples anecdotes qui sont, hélas, couvertes par le secret de fonction.

Madame Brigitte Urben aura également fait partie du bureau durant deux législatures ininterrompues, puisqu'elle a été assermentée lors de la séance d'installation du Conseil général et des autorités municipales du 3 mai 2011.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, elle a succédé dans le rôle éminemment important de secrétaire du Conseil à Mme Marie-Paule Borel.

De la sorte, elle a œuvré sous les présidences de M. Dunnar Klinke, puis de Mme Isabelle Goy et, pour terminer, celle de notre président actuel.

Il y a donc déjà deux ans que M. Jérôme Borel collabore fructueusement avec elle et qu'il a, de ce fait, pu apprécier et bénéficier de sa grande pratique du métier et des connaissances approfondies des particularités de sa fonction, aussi bien lors des votations, notamment les délicates élections cantonales ou communales, que pour les préparations et les procès-verbaux de nos séances.

De plus, elle a toujours tenu les archives du Conseil général avec soin, à la grande satisfaction de la Préfecture, de nos autorités municipales, de la boursière et de la greffière.

Elle a également activement épaulé le Président dans l'épineuse recherche d'une personne pouvant reprendre son poste. Croyez-le, elle n'a pas non plus chômé pour cela !

C'est aussi avec grand plaisir qu'au nom du Conseil, M. Borel lui offre un modeste mais coloré témoignage de nos remerciements pour la rigueur, le dévouement et l'abnégation qu'elle a mis dans l'accomplissement de son mandat.

Bien entendu, elle aussi sera invitée à participer à la sympathique « course d'école » du bureau, dès qu'elle pourra avoir lieu.

L'assemblée les applaudit chaleureusement.

## **6) Divers et propositions individuelles**

Avant que nous puissions trinquer à nouveau ensemble et que nous dégustions le menu que nous a concocté Giuseppe, le Président ouvre la discussion sur ce dernier point de l'ordre du jour.

Au chapitre des remerciements liés à la fin de cette législature, très spéciale et mémorable en raison des événements sanitaires que nous connaissons tous, il salue chaleureusement toutes celles et ceux qui ont consacré une partie de leur temps au bon fonctionnement, à quelque niveau que ce soit, de notre belle commune au cours de ces cinq dernières années. Et surtout soyez fiers de votre engagement démocratique ! Il adresse donc un grand bravo à l'assemblée et joignant le geste à la parole, nous applaudit à son tour.

La parole n'est pas demandée. En conclusion, M. Jérôme Borel souhaite aux personnes qui ne resteront pas pour le repas une très bonne suite de soirée et, pour ceux qui attendent la suite... un excellent appétit et une grande soif !

Au plaisir de vous retrouver cet automne pour le prochain Conseil.

L'assemblée est levée à 20h00.

### **Contre-appel :**

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mme Susan Burbage.